ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires

Question écrite n° 17186

Texte de la question

M. Tematai Le Gayic interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la prochaine réunion de la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires. En effet, cette commission a été mise en place par la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 dite loi Morin. L'article 7 de ladite loi prévoit que le Gouvernement réunit au moins deux fois par an la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires. Le même article prévoit que la commission a pour objet de suivre l'application de la loi Morin et de suivre les modifications éventuelles de la liste des maladies radio-induites. Dans sa déclaration à l'Assemblée nationale le 19 janvier 2024, Mme la ministre a pris l'engagement de réunir la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires dans le courant du premier trimestre 2024. Il lui demande donc de lui indiquer la date à laquelle la prochaine réunion sera fixée.

Données clés

Auteur : M. Tematai Le Gayic
Circonscription : Polynésie Française (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17186
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Travail, santé et solidarités
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 avril 2024, page 2978
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)